



HAL
open science

Genre grammatical, genre sexuel et genre de discours : à propos du .e

Daria Toussaint, Mustapha Krazem

► To cite this version:

Daria Toussaint, Mustapha Krazem. Genre grammatical, genre sexuel et genre de discours : à propos du .e. Les cahiers de praxématique, 2017, Les genres de discours (ré)inventent-ils des formes linguistiques?, 69, [17 p.]. 10.4000/praxematique.4658 . hal-03241533

HAL Id: hal-03241533

<https://normandie-univ.hal.science/hal-03241533v1>

Submitted on 27 May 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

Genre grammatical, genre sexuel et genre de discours : à propos du .e

Grammatical gender, gender, and discourse genres: about .e

Daria Toussaint et Mustapha Krazem



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/praxematique/4658>

DOI : 10.4000/praxematique.4658

ISSN : 2111-5044

Éditeur

Presses universitaires de la Méditerranée

Ce document vous est offert par Université de Caen Normandie



Référence électronique

Daria Toussaint et Mustapha Krazem, « Genre grammatical, genre sexuel et genre de discours : à propos du .e », *Cahiers de praxématique* [En ligne], 69 | 2017, mis en ligne le 31 décembre 2017, consulté le 27 mai 2024. URL : <http://journals.openedition.org/praxematique/4658> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/praxematique.4658>

Ce document a été généré automatiquement le 16 février 2023.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

Genre grammatical, genre sexuel et genre de discours : à propos du .e

Grammatical gender, gender, and discourse genres: about .e

Daria Toussaint et Mustapha Krazem

Introduction

- 1 L'écriture dite "inclusive" est apparue il y a quelques années. Cette orthographe, déjà largement décrite, semble se codifier. On en trouve facilement des notices d'utilisation. Or, depuis cet automne (2017), l'écriture inclusive est au centre de débats polémiques quant à sa pertinence : absurdité linguistique voire culturelle pour les uns, progrès vers la parité contre le sexisme pour les autres. Les médias et les politiques convoquent la langue – laquelle n'appartient pas plus aux linguistes que la mer n'appartient aux pêcheurs – tout en écoutant, parfois, la « raison¹ » linguistique qui, elle-même, semble vouloir débattre et se faire entendre.
- 2 Or, confusion courante, il existe plusieurs procédés d'écriture inclusive : le point, le tiret, la parenthèse, qui accompagnent l'entreprise, toujours en cours, de féminisation de noms de métiers. Le dossier « écrire le genre » coordonné par Constantin de Chanay, Chevalier & Gardelle (2017) rapporte et classe de très nombreuses propositions de féminisation de l'écriture « genrée », propositions qui existent depuis les années 2000 (Abbou, 2017 : 54). Certaines, surtout celles qui visent à modifier, y compris oralement, les parties du discours tels les déterminants ou les pronoms personnels, ont un degré de faisabilité très faible et relèvent davantage de la création artistique à la manière de l'Oulipo² ou d'utopies comparables à l'esperanto que de propositions immédiatement réalistes. Ainsi en est-il (Elmiger 2017 : 46-47) du nouvel article défini *lae* ou des pronoms *celleux* et *ellui*. On imagine mal une utilisation rapide et spontanée par les locuteurs de ces néologies grammaticales.
- 3 On ne peut qu'être intrigué par l'engouement actuel autour de l'écriture inclusive³, engouement qui prend souvent l'allure de débats passionnés où mépris, indignation, revendication prennent largement le dessus sur les considérations linguistiques. C'est

surtout ce que nous appellerons l'orthographe inclusive qui, par son usage singulier du point et son large recours au *e*, en tant que marque du sexe/genre féminin, a suscité cette polémique. Pourquoi une telle énergie polémique aujourd'hui en France autour de ce *.e* comme dans *les étudiant.e.s*? Pour le commun des locuteurs, le *e* est de fait la marque du féminin, voire du sexe féminin. Pourtant, on sait que ce n'est pas le cas. D'une part, les noms en *-tion* sont toujours féminins alors que de nombreux noms masculins se terminent par *e*; d'autre part, oralement, le *e* réalise la consonne qui le précède. Et lorsqu'une opposition orale existe, le féminin est plutôt consonantique (*avocate* [avokat], *boulangère* [bulã3ɛʁ]) alors que le masculin est plutôt vocalique (*avocat* [avoka], *boulangier* [bulã3e]). Mais s'en tenir à ces considérations phonétiques serait déplacer la question sur le terrain de l'oral sans saisir pleinement la conséquence linguistique majeure : associé au point, *e* devient le marqueur du féminin. Précisons cependant que l'orthographe inclusive (dorénavant l'OI) ne se limite pas totalement au *.e* mais, étant la seule forme vraiment stabilisée⁴, nous ne considérerons que ce cas, par ailleurs largement dominant.

- 4 Nous avons conçu cet article en deux mouvements où genres de discours, genres sexuels et genres grammaticaux s'entrelaceront. Ces deux mouvements correspondent à l'objectif de ce numéro. Il s'agira d'étudier un fait apparemment singulier localisé dans des genres de discours identifiables pour, *in fine*, le décrire pour lui-même, en prenant appui sur les caractéristiques positives ou négatives des genres de discours pertinents. C'est ainsi que l'orthographe inclusive contribuera à éclairer sémantiquement la question du genre grammatical des noms animés humains en français. Le premier mouvement consistera donc à décrire l'orthographe inclusive par le prisme des genres de discours. Ce fait singulier est à la fois récent et spécifique à un type de genres, professionnellement et politiquement marqués. Nous verrons en quoi ce fait, qui convoque une ponctuation originale associée à une lettre chargée sémantiquement, constitue ou non une originalité linguistique. Nous utiliserons, tout en le questionnant, le cadre théorique de la grammaire seconde de Claire Blanche-Benveniste (1990) dont une description est proposée dans l'introduction du numéro. Le second mouvement, éclairé par les éléments isolés dans le premier, se focalisera sur le fait lui-même en tant que témoin d'un fonctionnement linguistique plus profond du genre grammatical en français décrit par Maurice Toussaint (1989). Dégagés de considérations paritaires, nous examinerons comment l'écriture inclusive peut cristalliser l'opposition des genres grammaticaux masculin-féminin non pas dans une dichotomie trop puissante mais dans une dynamique inscrivant le genre dans une polarité par stade entre le +générique et le +spécifique.

1. Approche de l'écriture inclusive par les genres de discours

- 5 Selon nous, les écritures inclusives (dont l'OI), comme de nombreux faits de « langue générique »⁵, doivent être réfléchis par le biais des genres de discours pour mesurer l'impact avéré ou non des contraintes de genres sur le fait en jeu, et en même temps, pour identifier aussi finement que possible les facteurs motivant la réalisation (ou l'exclusion) du fait dans des genres préalablement identifiés. En définitive, il s'agira d'évaluer s'il s'agit, suivant en cela une première intuition, de créations *ex nihilo* pour servir des objectifs communicationnels ou bien si nous sommes, après une étude plus

précise, devant des éléments existant déjà matériellement ou potentiellement dans le système de la langue.

- 6 Dans un premier temps, nous décrivons les conditions de production des écritures inclusives dans leur contexte pour en éclairer la dimension idéologique. Puis, nous nous intéresserons aux faits eux-mêmes en plaçant notre analyse dans le cadre de la « grammaire seconde », perspective théorique ouverte par Blanche-Benveniste (1990) pour traiter de faits surreprésentés dans des genres identifiés. Rappelons que pour elle un fait de grammaire seconde est un élément de langue consciemment utilisé par des locuteurs dans un cadre discursif précis.

1.1 Les genres concernés

- 7 Nos relevés montrent que cette orthographe est particulièrement présente dans les tracts syndicaux et politiques, les courriels collectifs de différentes instances universitaires, les listes de diffusion. Notre corpus est constitué de 231 courriels universitaires reçus dans le cadre de nos fonctions, à l'université de Caen et de Dijon. S'y ajoutent 105 courriels diffusés sur Parislinguist ainsi que 81 textes d'origine variée (tracts, affiches, liste de diffusion syndicale, petites annonces). Il a été collecté avant septembre 2017, donc avant les débats médiatiques vifs de l'automne qui a suivi.
- 8 Les corpus que nous avons choisis sont très familiers à la communauté universitaire, laquelle ne peut les ignorer. Pour les locuteurs non universitaires ou non militants, l'OI semble bien moins connue. Nous nous en sommes aperçus en septembre 2017 en demandant à une quinzaine de personnes de lire le texte [1] à haute voix. Il s'agissait de personnes aux profils sociaux différents (personnels universitaires, étudiants, chef d'entreprise, salariés du privé et de fonction publique territoriale, retraités). Que les personnes interrogées soient ou non familiarisées à l'OI, aucune d'entre elles n'avait eu à lire à haute voix cette forme d'écriture.

[1] Cher.e.s collègues

En attendant les délibérations qui auront lieu la semaine prochaine, nous vous rappelons que les étudiant.e.s qui seront admis.e.s dès cette première session d'examen risquent de vous solliciter rapidement pour une direction de mémoire.

Cordialement

- 9 Notre test ne visait qu'à observer les réactions de locuteurs face à une expérience nouvelle. Certes, on sait que la lecture à haute voix est un argument que les détracteurs de l'OI formulent volontiers, mais nous verrons que nos résultats ne rendent pas caduque cette forme d'écriture, y compris quand des circonstances nécessiteraient la lecture orale d'un texte, par exemple lors d'une réunion.
- 10 Ceux qui n'avaient jamais vu cette écriture lisaient le texte sans considérer oralement le référent féminin, alors que ceux familiarisés à l'OI redoublaient les référents phonétiquement⁶. Cela paraît normal : la lecture sémantiquement pertinente suppose un apprentissage de la forme, à l'instar des didascalies. On apprend un jour que, dans un texte théâtral, le texte en italique à l'intérieur d'une réplique ne doit pas être lu. Il

en va de même des acrostiches ou des soulignements. Nous avons pu ainsi constater deux choses.

- La lecture a montré, chez tous les locuteurs interrogés, une constante intéressante que nous exploiterons lorsque nous ferons la description mécanique de l'OI : une pause systématique est observée lorsque le locuteur arrive au .e. Nous pouvons cependant conjecturer qu'une pratique orale plus régulière gommerait cette pause.
- La connaissance de la signification du .e n'entraîne pas une homogénéité dans la restitution orale des deux référents masculin et féminin. Toutefois, *in fine*, nous constatons une restitution sémantique adéquate. Nous avons ainsi entendu [2] :

[2a] les étudiant.e.s ; quatre lectures :

- 1/ Les étudiants étudiantes
- 2/ Les étudiants ou étudiantes
- 3/ Les étudiants et étudiantes
- 4/ Les étudiants et les étudiantes

[2b] admis.e.s ; deux lectures :

- 1/ Admis admises
- 2/ Admis ou admises

[2c] Cher.e.s ; une lecture :

- 1/ Chers

1.2. Facteurs communs aux genres accueillant l'OI

- 11 Les propriétés communes des genres de discours concernés relèvent à la fois de facteurs énonciatifs, sociaux voire idéologiques et psychologiques. Malgré la porosité entre ces facteurs, nous dégageons quatre points : le socle social commun, l'allocutaire collectif, le locuteur institutionnel, et enfin une affinité idéologique entre les locuteurs.
- 12 Ces genres de discours sont largement confinés dans une sphère sociale délimitable. L'environnement universitaire, syndical ou politique est dominant. Les autres genres de discours ne sont manifestement pas, ou peu, utilisateurs d'OI, y compris lorsqu'ils ont des propriétés comparables. Les faire-part de décès, malgré un dispositif énonciatif proche (allocutaires collectifs, locuteur +/- collectif), sont dépourvus d'OI, même lorsque le locuteur du faire-part est institutionnel⁷. Nous n'avons pas trouvé d'OI là où elle aurait été possible, par exemple, dans « sa femme, ses enfants, ses ami.e.s ont la douleur de... ». Se pose ainsi la portée de la généralisation de cette orthographe. Nous supposons que certains genres seront plus faciles à conquérir que d'autres⁸.
- 13 L'allocutaire est collectif. Le locuteur s'adresse à un groupe qui peut être délimité (entre collègues d'une instance) ou totalement public (une affiche syndicale). Cependant, même lorsque l'allocutaire est public, il n'est pas aussi indéterminé que peut l'être l'allocutaire d'un panneau de circulation ou d'une déclaration d'impôt. Le socle social filtre aussi à sa manière l'allocutaire. D'après notre corpus universitaire, la dimension collective est également avérée lorsque l'échange individuel est effectué devant témoin. C'est le cas de ces échanges publics, où le reste du groupe est ouvertement mis en copie. Dans l'échange sans destinataire en copie, nous nous sommes demandé si le « risque » de voir son courrier transféré ne place pas plus ou moins consciemment le locuteur en situation de s'adresser potentiellement à un collectif. Plus généralement, le locuteur est doublement conscient : conscient des enjeux politiques de l'OI et conscient des convictions politiques de ses allocutaires.

- 14 Mais cet aspect psychologique ne suffit pas. Un autre type de conscience est mis en œuvre, qui favorise selon nous les écritures inclusives. Dans tous les genres concernés, la réception, si elle est collective, est aussi doublement asynchrone. Elle l'est dans la distance temporelle entre l'émetteur et le récepteur mais elle l'est également par la réception non simultanée des interlocuteurs. Cela contribue à atténuer la dimension strictement collective au profit d'une prise en compte des individus. En écrivant « cher(e)s collègues », le locuteur *s'adresse* à des individus qu'il connaît et dont il sait qu'ils ne liront pas son courriel tous en même temps. Cette explication est appuyée par le grand nombre de courriels qui n'emploient une écriture inclusive que lors de l'adresse initiale « cher(e)s collègues »⁹, le reste du message reprenant une écriture classique.
- 15 Le locuteur peut écrire en son nom propre ou bien en tant que représentant d'un groupe. Il arrive que l'OI résulte d'une décision collective ou d'une directive (Abbou, 2017). Cela n'exclut pas que cela soit assumé volontairement par un locuteur indépendant. Toutefois, l'emploi des écritures inclusives semble plus fréquent lorsque le cadre est collectif. Pour preuve, le fait que l'emploi n'est pas constant chez le même locuteur. Nous avons comparé les courriels publics et privés de quatre collègues (deux femmes et deux hommes) utilisant systématiquement l'OI dans les échanges publics universitaires. Globalement, les collègues abandonnent en privé cette écriture [3a-d], mais pas toujours. Il arrive au locuteur C de maintenir l'OI [4]. Si les relations entre les collègues sont conviviales, elles ne sont pas intimes pour autant. Les sujets restent généralement professionnels et appartiennent donc au spectre couvert par les genres de discours étudiés. Ces quelques exemples viennent renforcer ce que chacun sait, quelle que soit son opinion sur le bienfondé du .e : l'OI est, du moins actuellement, une écriture publique et non une écriture privée.

[3a] Puisque tu es responsable du module auquel est rattaché ce cours et que, je pense, tu seras présent à cette journée te serait-il possible de dire aux **étudiants** présents de s'adresser à cette jeune collègue s'ils ont des questions ou problèmes particuliers ? (locutrice A)

[3b] Je te propose le 9 une réunion au cours de laquelle je répondrai aux questions des **étudiants**. (locutrice B)

[3c] Est-ce que tu sais s'il y a beaucoup d'**inscrits** à l'option Grec sur la L1 de CFOAD ? Tu te doutes que je pose la question pour des recherches d'économie. (locuteur C)

[3d] Pour la première fois de ma courte vie virtuelle, je viens de récupérer des copies sur la plate-forme. Comment je fais pour les renvoyer aux **étudiants** une fois qu'elles sont corrigées ? Merci d'avance pour ton aide précieuse, (locuteur D)

[4] Pour la suppression d'option, X se fait des idées : je n'ai jamais dit que c'était la sienne qu'on supprimerait. J'étais parti de l'idée qu'on choisirait en fonction des **inscrit.e.s**. Mais si tu penses que... (locuteur C)

- 16 Un dernier élément caractérise les genres où apparaît l'OI : la dimension idéologique. Elle n'est pas seulement la revendication d'une appartenance institutionnelle, comme peut l'être l'emploi habituel de l'adresse *cher* ou *chère collègue* entre universitaires. Il existe beaucoup d'institutions insensibles à l'OI, y compris des institutions dont le socle social est équivalent. L'emploi de l'OI est aussi idéologique : c'est l'affirmation collective, qui peut être relayée individuellement, de l'approbation de la parité. Lorsqu'un locuteur utilise cette orthographe, il répond positivement à un cadre institutionnel ouvertement paritaire, tout en confirmant publiquement son adhésion à

cette parité. Cet aspect individuel est particulièrement observable dans des échanges publics non institutionnels comme peuvent l'être par exemple les courriels collectifs (et les réponses) diffusés dans un cadre universitaire. Nulle obligation à employer l'OI, ni même une quelconque forme d'écriture paritaire. De ce fait, on peut légitimement supposer qu'*a contrario* le non-emploi de l'OI fasse planer un doute sur les convictions personnelles du locuteur, puisqu'il est toujours plus aisé de se conformer à la loi du groupe que de prendre le risque de s'y opposer. On appréciera cet échange public entre deux enseignantes (5a et 5b). Cet échange est particulièrement intéressant dans la mesure où, bien qu'aucune règle n'impose l'utilisation d'une écriture inclusive dans les écrits officiels¹⁰ (*a fortiori* dans des échanges collectifs de travail), la locutrice A (également énonciatrice de l'exemple 3a) se livre à une sorte de rappel de la norme linguistique envers une collègue (locutrice E) dont le féminisme n'est pourtant pas remis en cause.

[5a] L'équipe nécessaire à la mise en place de ce programme est importante (au moins 10 bénévoles) et nous acceptons des enseignants qui n'ont jamais enseigné le F.L.E, ils seront accompagnés et guidés. (locutrice E)

[5b] Néanmoins, le message 'RECHERCHE DE BENEVOLES' suscite en moi quelques perplexités car, à sa lecture, on a l'impression qu'il suffit d'une méthode de FLE et d'« une courte formation » pour que tout enseignant de « français » - terminologie empruntée à l'enseignement secondaire - se transforme en « enseignant » (Doit-on comprendre par-là que seuls des collègues de sexe masculin sont sollicités ?) de FLE. (locutrice A)

- 17 Il ne faut pas sous-estimer la pression exercée par la dimension idéologique dans la popularité exponentielle des écritures inclusives et notoirement de l'OI, avec le courriel pour vecteur principal. Un tract, on peut ne pas le prendre et devant une affiche, on peut détourner son regard. Il en va tout autrement d'un courriel, lorsqu'on en reçoit une dizaine par jour dans un environnement où les personnes se connaissent.

1.3. Écritures inclusives et grammaire seconde

- 18 Il découle de la partie précédente qu'un recours à la « grammaire seconde » (voir l'introduction du numéro), initiée par Blanche-Benveniste (1990), s'impose naturellement. Nous disposons d'un cadre d'analyse pour les faits génériques singuliers et en conséquence pour l'OI. Il nous faut toutefois réaménager cet outil en parlant non plus de grammaire mais « d'orthographe seconde ». Avec ce transfert, les écritures inclusives dont l'OI sont intégrables dans un cadre théorique large. Ces écritures répondent à la définition de Blanche-Benveniste. Elles sont conscientes et présentes dans des genres identifiés. Ces orthographes sont apprises tardivement, « secondairement », dans des cadres institutionnels bien délimités (syndicats, partis politiques, université) avec leurs corollaires de genres de discours écrits (tracts, affiches, courriels collectifs, etc.). De plus, la grammaire seconde permet une approche diachronique de l'OI. En amont, il s'agira d'en voir les origines, les formes concurrentes. Nous renvoyons, sur ce point, à Elmiger (2017) ou à Abbou (2017). En aval, il s'agira d'évaluer la possibilité d'une généralisation du procédé et les éventuelles conséquences dans l'évolution de la langue.
- 19 Cependant, rappelons-le, la grammaire seconde ne traite pas des hapax (Deulofeu, 2011), ce que pourtant l'OI semble être en première analyse. Mais les limites posées par

Deulofeu, loin d'être un frein, nous confirment dans l'idée qu'un fait apparemment isolé, endémique à une situation discursive unique, obéit en profondeur, en puissance, à des régularités non immédiatement visibles. Nous évaluerons en quoi il y a une nouveauté ou non du procédé pour isoler ce qui, d'une part, en fait la réelle singularité et, d'autre part, ce qui éclaire le système linguistique.

20 Si l'OI relève de l'orthographe seconde, par analogie avec la grammaire seconde, il est nécessaire d'identifier où est sa nouveauté. S'agit-il d'une création *ex nihilo* ou bien, malgré son émergence spectaculaire, l'OI reprend-elle des potentialités du système linguistique ?

21 L'examen du corpus attire l'attention sur un élément important. Dans les genres accueillant les écritures inclusives, l'usage du point alterne de façon *a priori* librement avec la forme au masculin, les parenthèses et les tirets. On trouve régulièrement :

[6a] Chers collègues

[6b] Cher.e.s collègues

[6c] Cher(e)s collègues

[6d] Cher-e-s collègues

22 La description classique de [6a] sera rappelée plus loin. Mais, par contraste, la motivation commune des trois autres formes apparaît clairement : il s'agit d'exprimer, par la langue, la diversité des genres sexuels. Néanmoins, l'alternance parenthèse/point est d'autant plus curieuse que dans d'autres genres de discours on ne trouve actuellement que la parenthèse, bien qu'une évolution se dessine. En effet, entre nos premiers dépouillements de corpus et la rédaction finale de l'article, nous avons noté que les annonces d'emploi, qui n'employaient que les parenthèses, utilisent de plus en plus le .e.

23 En outre, les parenthèses et les tirets ont naturellement un rôle métalinguistique qui aurait dû suffire à l'expression de la diversité des genres sexuels alors qu'aucune fonction traditionnelle du point ne laisse entrevoir son nouvel usage. On ne peut donc se satisfaire sans discussion de la description par variante libre que nous avons avancée plus haut entre les procédés [6b, c et d]. Abbou (2017) rapporte que les parenthèses sont rejetées par certains car elles dévalorisent la femme en la mettant entre parenthèses. Nous proposerons ultérieurement une autre explication distinguant le point des parenthèses. Dans l'immédiat, notons que la comparaison par variante libre met en valeur la dimension néologique du point. L'OI, en choisissant le point, introduit apparemment une nouveauté dans le système de la ponctuation en élargissant son domaine d'action à celui déjà couvert par les parenthèses.

24 L'OI est-elle novatrice par une capacité de l'orthographe première à produire du sens, en l'espèce un sens idéologique ? Il arrive que l'orthographe soit porteuse d'une signification nouvelle. On pense aux symboles (€, \$) pour la monnaie, à l'esperluette (usage commercial) ou à @. De plus, la ponctuation est particulièrement propice à la construction d'effets de sens. Plusieurs signes de ponctuation, en marge de leur emploi premier, attestent de la mise en scène de l'énonciateur : guillemets, points de suspension, point d'exclamation, point d'interrogation. Avec une mention spéciale pour la plasticité du point d'exclamation. Dans les sms, sa duplication signifie une grande intensité [7]. Dans les comptes rendus de parties d'échecs, il commente un coup de plus ou moins grande qualité [8]. Quant au point d'interrogation, rappelons-nous qu'il sert à attribuer un statut douteux à une phrase dans le cadre d'un article de

linguistique [9]. Le « détournement » de la fonction première d'un signe de ponctuation est donc licite, ce qui facilite l'innovation.

- [7] Sonic il est trop bien !!!!! // sms 295, corpus Panckhurst et *alii* (2014)
//
[8] coup n° 14 : O-O !! Donner la Dame pour ne pas perdre le Roi !
[9] ? Paul et Marie sont belles sur cette photo.

- 25 Finalement, l'OI est moins novatrice qu'il n'y paraît au premier abord. Ses caractéristiques, soit existent, soit sont déjà largement permises par le système orthographique « premier ». À quelle nouveauté, à quelle singularité l'OI peut-elle alors prétendre ? Il apparaît, par comparaison des corpus et des autres procédés différenciant les sexes, que la réelle nouveauté apportée, ou plus exactement « pointée », par l'écriture inclusive est d'être porteuse d'une idéologie¹¹. Tous les indicateurs vont dans ce sens : les genres sont collectifs et mettent les locuteurs en scène face à des allocutaires qui partagent une même situation communicationnelle politique ou professionnelle. D'un point de vue orthographique, nous l'avons vu avec les exemples [6], l'OI fonctionne apparemment en variante libre avec d'autres signes de ponctuation normalement adaptés à construire une précision, un ajout. Apparemment seulement parce que cette néologie orthographique est dotée d'une signification que nous résumerions ainsi : en s'appropriant l'OI, le locuteur affirme qu'il y a une inégalité des sexes qu'il faut combattre, *notamment par la langue*. Les parenthèses, elles, ne font que rendre visibles les deux sexes *avec la langue*, sans nécessairement revendiquer la langue comme enjeu du combat pour la parité.
- 26 Peut-on imaginer d'autres orthographes idéologiques ? Qui sait si un jour une écriture anti-discrimination raciale ne sera pas transcrite par un redoublement du s, lequel rappellerait que la pluralité est également diversité raciale (*recherchons professeur.e.ss*). Mais nous n'y croyons guère parce que le prétexte linguistique n'est pas aussi immédiat dans l'imaginaire linguistique des locuteurs que celui qui autorise l'OI (le masculin « l'emporte » sur le féminin et donc « l'homme est supérieur à la femme »). À moins que par mimétisme, de nouveaux usages orthographiques ne soient proposés¹², surtout à une époque où les genres écrits se multiplient¹³. Par ailleurs, comme toute idéologie, le risque est de ne voir la réalité qu'à travers un seul filtre. La recherche systématique de la sexualisation des noms ou des adjectifs animés humains n'est pas linguistiquement corrélée à l'égalité des sexes de façon biunivoque. On pourrait tout à fait imaginer que dans d'autres contrées, on opère de même pour défendre une idéologie radicalement opposée qui imposerait de séparer les hommes des femmes pour mieux affirmer l'infériorité de ces dernières. Mais ce qui importe présentement, c'est la croyance du locuteur en la justesse de ses convictions et de ses analyses. Comme nous l'avons dit, le linguiste n'est pas davantage propriétaire de la langue que le reste de ses concitoyens.

1.4. Une orthographe première contre une grammaire première

- 27 Jusqu'à présent nous avons œuvré en partant d'un parallèle idéal entre la grammaire seconde de Blanche-Benveniste et ce que nous avons appelé « orthographe seconde ». L'OI répond bien à la définition de la grammaire seconde : un fait singulier, *a priori* pas une nouveauté complète, particulièrement représenté dans des genres de discours aux contours faciles à cerner, produit consciemment par les locuteurs pour s'identifier aux genres de discours. Or, c'est justement cela qui suscite notre embarras : le parallèle

fonctionne trop bien. En effet, la grammaire seconde présuppose une grammaire première. Cette dernière n'est pas discutée par Blanche-Benveniste, peut-être parce qu'il semblait évident dans les théories syntaxiques des années 80 qu'il existe un socle commun sur lequel sont susceptibles de s'exprimer des variations, éventuellement théorisables intérieurement à la théorie. Cependant, si nous avons montré que la grammaire seconde pouvait être étendue à l'orthographe seconde, il faut que cette comparaison soit étendue de sorte que l'orthographe seconde soit à la grammaire seconde ce que l'orthographe première est à la grammaire première. Or, si le statut d'une orthographe première ne souffre guère de discussion, il en va tout autrement de la grammaire seconde. En effet, l'orthographe est de nos jours un système fixé. Certes, il peut changer, mais lorsque cela arrive, c'est par décision, notamment pour officialiser des usages. Il s'ensuit le passage à une autre stabilité, une autre orthographe première. De cette orthographe première découle l'existence de « fautes », lesquelles sont susceptibles d'évoluer selon la stabilité choisie : les accords de proximité sont devenus fautifs alors qu'ils ne l'étaient pas parce que l'orthographe première a changé, ce qui ne présuppose rien de l'usage réel de ces accords. On sait que des voix se font entendre pour revenir à l'ancienne pratique, ce qui montre qu'en matière orthographique, la diachronie est possiblement réversible.

- 28 Peut-on en revanche parler d'une stabilité comparable pour la grammaire première ? C'est nettement moins évident, à plus forte raison dans l'approche bakhtinienne qui est la nôtre. Si la langue s'apprend à travers les genres de discours, la pertinence de l'opposition entre langue première et langue seconde est affaiblie parce qu'elle ne s'appuie que très localement sur les genres de discours alors que ces derniers sont le point de passage obligé de la compréhension et la production linguistique. En conséquence, il ne saurait y avoir, comme préalable théorique, de langue standard, première ou minimale. Du moins, une telle langue ne serait valide que partiellement, par exemple lorsqu'il s'agit de la structuration des groupes syntaxiques. En se focalisant sur les faits dits « seconds », la grammaire première oublie qu'elle est hétérogène et qu'*a minima* les genres de discours viennent la paramétrer, au moins partiellement. Pas seulement sur des faits relativement marginaux et faciles à identifier.
- 29 Il en va tout autrement de l'orthographe « première ». Il n'existe pas d'orthographe singulière affectée à des genres de discours particuliers. On n'apprend pas l'orthographe à travers les genres de discours. A la limite, on peut estimer que le choix d'écrire « clef » plutôt que « clé » ou « cuiller » plutôt que « cuillère » relève de contextes discursifs singuliers. L'oral est parfois transcrit dans la littérature de manière marquée mais ce n'est pas le genre qui est alors en jeu, c'est une tentative d'imitation. C'est de ce fait l'ensemble de la définition de la grammaire seconde qu'il convient de réinterroger. Certes, il s'agit bien d'un élément linguistique *x* singulier dans un genre *Y* mais, comme l'a montré Biber (1988), d'autres éléments linguistiques *y*, *z* et **w* caractérisent le genre *Y*. Quant à la conscience que les locuteurs ont d'utiliser l'élément *x* dans un cadre *Y*, il faut la relativiser. Sans que cela soit impossible¹⁴, il y a peu de chances que la perception de l'emploi de l'élément *x* en grammaire seconde soit comparable avec l'emploi de l'OI en orthographe seconde, dont nous avons montré la pleine conscience de qui l'emploie.
- 30 Finalement, c'est par contraste que l'orthographe première interroge la grammaire première parce qu'elle répond mieux, paradoxalement, à la définition du couple

grammaire première/grammaire seconde. Pour autant, la grammaire seconde, véritable avancée pour les relations genre/grammaire, demeure un outil d'analyse pertinent et un pont entre la rive de la langue et la rive du discours.

2. Écriture inclusive et motivation du genre

31 Malgré sa dimension idéologique revendiquée ou combattue, l'OI, à son tour, réinterroge la problématique récurrente de la motivation du genre. Pour le locuteur non linguiste, il va de soi qu'il existe un rapport biunivoque entre le genre et le sexe, au point que beaucoup d'enfants sont convaincus que le hibou est le mâle de la chouette et le crapaud celui de la grenouille. En revanche, pour la plupart des linguistes, la question se pose en d'autres termes.

2.1. Le masculin l'emporte-t-il sur le féminin ?

32 La première question est celle du sérieux scientifique de ce que des grammairiens ont traduit autrefois par « le masculin l'emporte sur le féminin »¹⁵. Nous savons que la doxa linguistique justifie linguistiquement les règles d'accord asymétriques¹⁶. Pourtant, Chevalier *et alii* (2017) sont plus réservés. Ils critiquent les explications linguistiques sur deux fronts : l'hyperonymie (autre moyen détourné de « domination ») et la forme non marquée.

33 Les auteurs montrent que le masculin en tant que catégorie n'est pas hyperonyme du féminin. La relation entre *homme* et *femme* ou entre *coiffeur* et *coiffeuse* n'est pas du même ordre que celle entre *agrume* et *citron*. La réfutation est dans la définition même de l'hyperonymie. Il s'agit d'une inclusion telle que l'hyperonyme peut fonctionner comme anaphore de l'hyponyme (*le citron ... cet agrume*) mais pas inversement (*l'agrume ... ce citron), ce qui n'est pas possible avec les couples *homme/femme* ou *coiffeur/coiffeuse*.

34 Chevalier *et alii* (2017 : 21) rejettent également la thèse du cas non marqué, qu'ils attribuent à une mauvaise interprétation par l'académie française de la grammaire de Dubois. Pour eux, Dubois ne s'intéresse qu'à la dimension morphologique du genre : le masculin est marqué par \emptyset alors que le féminin est marqué par un morphème spécifique. Pourtant, la thèse de l'indétermination est déjà ancienne (Meillet, 1921) et largement diffusée. En outre, le non marquage phonétique est souvent associé à un large spectre sémantique au détriment d'une spécialisation¹⁷. Indéniablement, l'indétermination repose sur de réels arguments. Dans cette optique, seul le féminin serait chargé d'une propriété sémantique. En outre, Elmiger (2017) le rappelle, le masculin est le genre des groupes non nominaux (*Que*-phrase, infinitif, terme en mention, *cela...*) et du pronom impersonnel *il*, dont on sait l'importance dans la structure *il+être+adjectif* (*il est heureux/grand/merveilleux que...*). Ajoutons le cas de ces adjectifs en emploi adverbial qui sont toujours avec leur forme masculine (*parler fort*).

35 La forme masculine grammaticale neutraliserait donc l'opposition sexuelle, tandis que le féminin marquerait le sème +femme. Dans la thèse de l'indétermination, c'est le contexte qui permet de déduire que le terme non marqué est doté d'un sexe [11a], mais pas nécessairement [11bc]. Le coiffeur peut même devenir un lieu [11d], ce qui montre les limites sexuées du genre masculin.

- [11a] Certains hommes détestent se faire couper les cheveux par un coiffeur.
 [11b] Quand tu iras chez le coiffeur, dis-lui de ne pas te couper les pattes cette fois !
 [11c] Tu vas quand chez le coiffeur ?
 [11d] Je vais au coiffeur/*à la coiffeuse.

36 Il reste cependant des situations où on pourrait encore dire que le « masculin » l'emporte sur le « féminin ». Lorsque la forme du masculin pluriel est sollicitée, à l'écrit mais aussi à l'oral. Si de nouvelles pratiques orthographiques « secondes » peuvent être mises en place¹⁸, obliger les locuteurs à changer leur « grammaire première » serait plus délicat. Il paraît plus facile d'écrire en OI que de spontanément employer l'article *lae* ou le pronom *ellui*.

2.2. Le masculin, un générique *stricto sensu* ?

- 37 Contrairement à la thèse de l'indétermination, Maurice Toussaint (1989), dans une approche dynamique de la perception des genres, « définit le masculin, non comme un indifférencié, mais comme un antiféminin pouvant inclure *contradictoirement* – par inertie – un féminin, lequel est toujours un antimasculin » (1989 : 39). Le féminin et le masculin sont complémentaires, étant définis négativement l'un par rapport à l'autre, à l'exclusion de tout autre composant. Le masculin et le féminin remplissent en effet tout le spectre du genre grammatical en français, ni neutre ni indéterminé. Toutefois, ce qui distingue le masculin, c'est sa capacité, dans une dynamique, de générer aussi son inverse féminin. L'accomplissement de cette dynamique permet au masculin d'être générique, représentant du genre lequel contient autant le masculin que potentiellement son inverse. Les énoncés dits génériques tels ceux avec un article défini relayé par un présent atemporel, confirment les affinités entre le masculin et l'ensemble de la « classe » et plus précisément les effets de sens. Lorsqu'on dit *le chat a des coussinets*, il n'y a pas, selon nous, un « non marquage » ou une indétermination mais un double marquage. Le chat, c'est « *et le chat et la chatte* » : le trait femelle n'est pas écarté. Le singulier, ici, renvoie à l'unicité d'un ensemble de propriétés « physico-culturelles ». Il ne s'agit pas d'un véritable singulier au sens catégoriel du nombre (Toussaint, 2017 : 35). Il en est de même pour le singulier féminin dans *la chatte a des coussinets* ne signifiant que telle catégorie notionnelle et non telle autre. Reste que le signifiant consonantique de *chatte* comme dépassement ne peut pas revenir en arrière et par conséquent ne peut plus valoir le masculin. N'oublions pas qu'en français, à l'oral, si le masculin est plutôt marqué par une voyelle (*avocat, boucher, petit* : [avoka], [buʃe], [pəti]), le féminin est marqué plutôt à l'oral par une consonne (*avocate, bouchère, petite* : [avokat], [buʃɛʁ], [pətɪt]) qui vient, le fait est important, s'ajouter à la forme masculine. Les signifiants (sour/sonore) construisant d'autres oppositions complémentaires telles *eur/euse* ou *if/ive* ne contredisent pas le système, au contraire, ils explicitent cette dynamique en ajoutant la sollicitation d'un organe de l'appareil phonatoire.
- 38 Ce point de vue nous oblige à ne pas omettre une implication essentielle à cette présentation de la motivation du genre. La thèse de Maurice Toussaint se situe à l'opposé de celle qui pose que « le masculin est indéterminé et que c'est le contexte qui lève l'ambiguïté (*là se profile une aporie dans l'opposition Langue/Discours*) » (1989 : 39). C'est nous qui soulignons le propos de Toussaint mis entre parenthèses. En effet, à quoi

sert-il que la langue dispose d'un genre si finalement il ne sert à rien d'autre qu'à faire exister le féminin ? Et cela, d'autant plus que nous pouvons voir qu'en « co(n)texte » [11a et 11e], le masculin a aussi des référents mâles :

[11e] Un coiffeur et une coiffeuse sont dans un bateau. Le coiffeur tombe à l'eau...

- 39 Si le « discours » a besoin d'un masculin pourquoi ne le créerait-il pas ? Ces questions resteront ici en suspens¹⁹ mais constatons la circularité qui pèse sur la motivation d'une distinction langue/discours.

2.3. Le .e comme opérateur de déféminisation du masculin

- 40 Il s'avère que le .e s'appuie crucialement sur ce double marquage du masculin. Pour le montrer, il nous faut nous arrêter sur le mécanisme qui est en jeu dans la lecture de *les étudiant.es*. Le lecteur lit d'abord un masculin *générique*, lequel est *et* un masculin *et* un féminin. Cette lecture générique du masculin est celle en vigueur en synchronie²⁰. Puis il bute sur le point²¹, qui marque *automatiquement* la fin d'une unité linguistique, comme cela se produit avec la phrase. Le *e* qui suit le point devient cognitivement, par l'association avec le point, le marqueur du féminin. Cela oblige le locuteur à relire ce qui précède le point en lui donnant la valeur d'un antiféminin. Le point agit véritablement comme un mur sur lequel rebondit le *e*. Autrement dit, voici le déploiement du processus de la lecture associant linéarité et non linéarité.

- 41 Étape 1 : *étudiant* = et masculin et féminin

Étape 2 : le point = rupture signalant une fin d'unité mais perçue (actuellement au moins) de façon atypique. C'est apparemment la nouveauté du procédé, nouveauté qu'il faut néanmoins relativiser. Les sigles (Drillon, 1991) relèvent d'un procédé équivalent : tant qu'ils sont perçus comme une juxtaposition d'unités autonomes, les termes sont séparés par un point. Dès que l'autonomie n'est plus perçue, les points tendent à disparaître. Le F.L.E est devenu FLE, y compris phonétiquement.

Étape 3 : le *e*, antimasculin, vient contrer la dynamique de la compréhension de l'étape 1. Le mécanisme est exactement le même qu'avec certaines phrases averbales (Krazem, 2012) qui viennent corriger ou réinterpréter ce qui précède [12]. La phrase [11e] agissait de façon similaire.

[12] .e = > Il faudrait engager un coiffeur rapidement. Ou une coiffeuse bien entendu.

- 42 Étape 4 : Le lecteur réinterprète le masculin générique en antiféminin. Le point devient ainsi une sorte de connecteur « et ». On voit mieux du coup la différence avec les parenthèses. Ces dernières, certes, posent un antiféminin et un antimasculin mais dans la mesure où les parenthèses appartiennent à l'orthographe première, aucun obstacle n'engage le masculin dans un processus d'inertie. Ce masculin est immédiatement perçu par le lecteur comme antiféminin. Les parenthèses permettent ainsi une forme de commutativité, d'où il s'ensuit que les parenthèses apportent une disjonction entre deux éléments, tendant alors vers le *et/ou* alors que le point construit une unification, tendant vers le « et » inclusif, y compris au singulier.
- 43 Tout cela ne s'opère pas sans un certain coût cognitif. Nos enregistrements du texte [1] attestent une pause, une hésitation, y compris lorsque le locuteur pratique de façon

volontaire et régulière l'OI. De ce fait, l'emploi du point, que nous avons supposé comme un emploi *ad hoc*, n'est absolument pas artificiel : il s'agit d'arrêter l'inertie dans l'interprétation du masculin générique. Que se passe-t-il ensuite avec le pluriel, lequel à son tour est pointé ? Le pluriel poursuit l'opération.

- 44 Étape 5 : ajout d'un point qui comme dans l'étape 2 est une rupture qui signale la fin d'une unité mais perçue (actuellement au moins) de façon atypique. Or, et c'est là la nouveauté, il ne s'agit pas, comme pour les parenthèses, d'une dérivation linéaire base + féminin + pluriel, mais de la pluralisation de la nouvelle unité à valeur générique *étudiant.e*.

[13] Les étudiant(e)s = étudiant + féminin + pluriel

[14] Les étudiant.e.s = (étudiant.e) + pluriel

- 45 On saisit mieux l'emploi fréquent des tirets. Contrairement à notre description initiale (§1.3), ce n'est pas leur emploi parenthétique qui importe, c'est leur aptitude à lier des unités autonomes, comme cela se produit avec les noms composés.

Conclusion

- 46 Finalement, le mécanisme de l'OI est conforme au fonctionnement général de la langue. Il profile la morphologie du français en confirmant que la forme féminine vient s'ajouter à la forme masculine. Mais la conformité ne s'arrête pas là. Implicitement, cette orthographe reconnaît la sémantique non sexuée du masculin puisque le mécanisme de lecture/écriture n'est opérant (en tout cas actuellement) qu'à partir d'une interprétation élargie du masculin que la forme féminine vient en quelque sorte confirmer. Dans notre approche, le .e est le marqueur de la déféminisation du masculin, marqueur nouveau et idéologique qui ne peut agir qu'après avoir reconnu paradoxalement la valeur actuelle en langue du masculin, qu'on ne peut cantonner dans un rôle sexué.
- 47 Néanmoins, l'opération de déféminisation du masculin opérée par l'OI risque de masquer des dynamiques plus profondes dans l'interprétation des genres grammaticaux. En effet, le *e*, on le sait, n'est pas une marque exclusive du féminin. Nous pensons que ce serait une erreur de reléguer d'emblée ce point à un supposé arbitraire du système orthographique. Selon nous, il conviendrait peut-être de repenser l'opposition des noms masculins et féminins humains, non plus en termes binaires mais dans le cadre d'une dynamique qui transcende la dichotomie radicale des genres grammaticaux. Le féminin serait perçu comme l'aboutissement d'un processus vers la spécification. Entre le féminin et le masculin marqués (*coiffeur, avocat, boucher*) on trouverait les épécènes, qui en réalité sont des noms intrinsèquement bi-genres, lesquels se terminent par la lettre *e* (*collègue, élève*). Dans cette catégorie, on pourrait intégrer les noms masculins qui n'ont pas de correspondants féminins, dont certains noms en *-eur* (*professeur, docteur*). Enfin, en amont du genre, se situeraient des termes sans genre intrinsèque mais ayant un impact sur leur environnement linguistique (infinif, il impersonnel).
- 48 Les linguistes ne goûtent guère généralement les prévisions de changements linguistiques. Pourtant, il nous semble pertinent d'en proposer une, afin d'éclairer les processus que nous avons tenté de mettre au jour. Nous supposons que nous allons vers un affaiblissement croissant de la propriété générique des noms masculins humains,

non seulement dans les genres de discours actuellement riches en OI mais dans les pratiques langagières quotidiennes. Qu'il s'agisse de l'emploi institutionnel de l'écriture inclusive ou de ses dérivés, du dédoublement des noms, de la féminisation systématique des noms humains d'activités sociales, tout concourt à une systématisation de la perception spécifique des noms masculins au détriment de leur perception générique. L'indice le plus intéressant d'un tel processus est le succès des formes épécènes, y compris lorsqu'une possibilité morphologique féminine est disponible. À preuve les graphies de plus en plus fréquentes ajoutant un *e* non seulement à des termes suffixés en *-eur* (*entrepreneure, professeure*) mais encore à des termes comme *chercheure, docteure, auteure*, etc., qui pourtant ont des correspondants féminins.

- 49 Gageons que dans quelque temps, lorsque l'usage fera corps avec la perception orthographico-linguistique des locuteurs, la question se posera de l'utilité de différencier l'orthographe d'un nom qui en réalité est bi-genre. C'est alors la forme en *e* qui serait logiquement candidate (*professeure, graphie unique*), comme pour de très nombreux noms épécènes comme *célibataire, collègue, élève...*

BIBLIOGRAPHIE

- ABBOU, J., 2017, « (Typo)graphies anarchiste. Où le genre révèle l'espace politique de la langue », *Mots. Les Langages du politique* 113, 53-72.
- BAKHTINE, M., 1984, *Esthétique de la création verbale*, Paris, Gallimard.
- BLANCHE-BENVENISTE, C., 1990, « Grammaire première et grammaire seconde, l'exemple de *en* », *Recherches sur le français parlé* 10, 51-73.
- CHEVALIER, Y., CONSTANTIN DE CHANAY, H. & GARDELLE, L., 2017, « Bases linguistiques de l'émancipation : système anglais, système français », *Mots. Les Langages du politique* 113, 9-36.
- DEULOFEU, J., 2000, « Les commentaires sportifs constituent-ils un genre au sens linguistique du terme ? » in *Corpus. Méthodologie et applications linguistiques*, M. Bilger (éd.), Paris, Champion, 271-295.
- DRILLON, J., 1991, *Traité de la ponctuation française*, Paris, Gallimard.
- DUBOIS, J., GIACOMO, M., GUESPIN, L. & MARCELLESI CH., 2007, *Linguistique & sciences du langage*, Paris, Larousse, 2^{ème} édition.
- ELMIGER, D., 2017, « Binarité du genre grammatical – binarité des écritures ? », *Mots. Les Langages du politique* 113, 37-52.
- KRAZEM, M., 2012, « Le roman au secours de la temporalité des phrases averbales » in *Liber aureus. Mélanges d'antiquité et de contemporanéité offerts à Nicole Fick*, S. Laigneau-Fontaine, F. Poli (éd.), Nancy, ADRA, 605-626.
- MEILLET, A., [1921], 2015, *Linguistique historique et linguistique générale*, Limoges, Lambert-Lucas.

MICHEL, L., 2016, *La relation entre genre grammatical et dénomination de la personne en langue française : approches sémantiques*. Thèse soutenue à l'université de Bourgogne.

PANCKHURST, R. *et alii*, 2014, "88milSMS. A corpus of authentic text messages in French" produit par l'université Paul-Valéry Montpellier 3 et le CNRS, en collaboration avec l'université catholique de Louvain, [en ligne : <http://88milSMS.huma-num.fr>].

SERBAT, G., 1988, « Le prétendu présent de l'indicatif : une forme non-déictique du verbe », *L'information grammaticale* 38, 32-35.

TOUSSAINT, D., 2013, « Les faits grammaticaux dans une perspective phénoménologique », in *Enseigner la grammaire*, O. Bertrand., I. Schaffner. (éd.), Palaiseau, Éditions de l'école polytechnique, 391-397.

TOUSSAINT, D., 2017, « Généricité du "nom" chinois », in *Approches plurielles du nom sans déterminant*, P. Prescod (éd.), Bruxelles, Peter Lang, 27-41.

TOUSSAINT, M., 1989, « Un modèle neurosémantique pour l'enseignement et l'apprentissage de la grammaire », *Études de linguistique appliquée* 74, 37-50.

NOTES

1. Le lecteur voudra connaître la position des auteurs sur l'emploi du .e. Cependant, notre projet est de traiter ce .e comme un fait de langue y compris dans ses dimensions sociales et non comme un fait de société.
2. L'ouliipo a proposé une contrainte dite de « Turing » imposant l'absence de marques linguistiques permettant l'identification du sexe du narrateur ou des personnages. Cette contrainte a été suivie notamment par Anne Garréta dans son roman *Sphinx* (1986). Que les poètes s'intéressent à la langue est une constante depuis longtemps. Rappelons que Du Bellay a initié au XVIème siècle la « défense et illustration de la langue française » qui a eu des conséquences sur l'usage du français.
3. Cet engouement est peut-être à mettre en corrélation avec la résistance encore sensible à la féminisation des noms de métiers (remarque due à la/au relectrice/relecteur de notre article).
4. Nous trouvons par exemple des variantes : *locuteur.ice // locuteur.trice* ou encore *tout.te.s // tou.te.s, cher.e.s // chère.e.s*.
5. Nous appelons « faits de langue générique » les éléments de langue dont la surreprésentation ou le rejet sont dus à des genres de discours ou à des situations discursives identifiables. Voir aussi sur ce point l'introduction du numéro.
6. À l'exception d'une collègue enseignante qui a dit clairement à la fin de la lecture que n'approuvant pas l'OI, elle lisait comme s'il n'y avait que la forme masculine.
7. Nous avons consulté le carnet de la Dépêche du midi et du Monde. Nous insistons sur le fait que notre corpus date d'avant septembre 2017.
8. Malgré la créativité associée aux genres littéraires, ceux-ci risquent d'être les plus difficiles à s'adapter à l'OI pour deux raisons principales : 1/les problèmes de lecture, principalement au théâtre et en poésie 2/la dimension politique qui impose à l'auteur une posture marquée, pouvant être incompatible avec le point de vue auctorial qu'il souhaite adopter.
9. Notons une tendance qui reste à confirmer : lorsque l'écriture se limite à l'adresse, alors c'est la parenthèse qui est utilisée, à l'opposé de l'OI qui, par son contenu militant, a vocation à un emploi systématique.
10. Certaines universités imposent cependant l'OI dans les formulaires ou écrits officiels. Ce n'est pas le cas des deux universités du corpus.

11. L'idéologie paritaire et l'idéologie politique se superposent parfois. Nous avons été intrigués par un tract politique utilisant systématiquement l'OI sauf lorsqu'il s'agissait de parler des « patrons ». Ce fait a été également remarqué de façon plus conséquente par Jacqueline Authier-Revuz (intervention orale lors d'une conférence de Laurence Rosier sur les écritures inclusives en janvier 2018, Paris, ASL).
12. On peut aussi imaginer que les défenseurs de la cause animale, pour signifier leur position idéologique, s'emparent de l'OI pour montrer la dimension humaine des animaux. *Il faut respecter les chiens et les chats*. Abbou (2017) rapporte qu'une sorte d'OI a déjà été employée pour combattre la hiérarchie entre les races d'animaux.
13. On n'a jamais autant écrit dans notre société. Les nouvelles technologies ont apporté des supports pour la création de nouveaux genres de discours, lesquels permettent de plus en plus les interactions entre locuteurs.
14. Le pastiche, la parodie, l'imitation permettent un haut niveau de conscience. Celui qui imite le style administratif en a une plus grande conscience, semble-t-il, que celui qui le pratique.
15. Un préalable avant de répondre : même si ce serait faire fi un peu rapidement des travaux montrant que le genre n'est pas arbitraire pour les noms inanimés (Michel, 2016), on peut considérer, au moins pour notre préoccupation orthographique, que la question de la motivation des genres grammaticaux ne concerne que les humains et les animaux proches de la perception physique ou culturelle des humains.
16. Michel (2016) montre toutefois que, chez certains linguistes, les arguments d'autorité prennent souvent le pas sur les explications précises de la dissymétrie.
17. C'est ainsi par exemple qu'on peut traiter la vaste étendue des valeurs du présent de l'indicatif, principalement dans ses valeurs chronologiques (Serbat, 1988).
18. L'argument de l'orthographe ancienne (accord de proximité) est souvent mis en avant. Le problème est que d'une part, la langue évolue (fin de l'accord du participe présent : *Et la veuve d'Hector pleurante à vos genoux*, Racine, *Andromaque*), d'autre part, l'époque où cet accord était possible n'était pas moins sexiste qu'aujourd'hui. En revanche, un autre argument allant dans le sens d'un accord de proximité nous paraît plus pertinent. On relève de nombreuses fautes (ou « fautes ») d'accord de proximité à l'écrit (surtout au premier jet) et à l'oral, notamment lors des inversions du sujet.
19. De même, nous n'aborderons pas ici la question importante de l'accord au masculin des infinitifs et de l'impersonnel, question qui mérite un développement qui dépasse la seule considération du genre grammatical, mais question qu'il est impossible d'écarter lorsqu'on traite du genre grammatical, y compris de celui des animés humains. Deux directions complémentaires sont toutefois envisagées par les auteurs. La première est logique : le masculin étant doublement marqué, il n'impose de fait aucun trait de genre à des entités qui en sont dépourvues. La seconde est morphogénétique (Toussaint, 2013) : le masculin, l'infinitif et l'impersonnel étant moins construits que le féminin, l'indicatif et les pronoms personnels, l'accord au masculin est d'ordre analogique.
20. Un des enjeux des promoteurs de l'OI est de faire évoluer cette perception mais elle est actuellement indiscutable chez les locuteurs natifs. Voir aussi notre conclusion.
21. La discussion autour du choix du point médian ou du point normal nous paraît mineure car l'opération revient au même.

RÉSUMÉS

Cet article explicite le .e à travers la notion de genre de discours. En observant la non linéarité de cette orthographe dite « inclusive » et, sa prononciation, nous questionnerons la représentation linguistique du féminin dans, par exemple, un courriel universitaire. Que signifie ce .e dans « Cher.e.s collègues » ? Le marqueur du masculin sera également interrogé. La pratique théorique de la grammaire seconde de Blanche-Benveniste sera discutée et remplacée par un système dynamique qui éprouvera la logique analogique de la déféminisation du masculin. Autrement dit, il s'agira de comprendre la motivation de la généricité grammaticale et/ou discursive.

Thanks to the notion of discourse genre, this paper aims to account for the use of .e in French. By looking at the non-linear characteristics and at the pronunciation of this specific spelling, referred to as “*inclusive*”, we address the issue of the representation of the feminine this spelling conveys. What does the spelling “*cher.e.s collègues*” mean, for example in academic emails?

The theoretical framework known as *Grammaire Seconde* (Blanche-Benveniste) is discussed and replaced by a dynamic system designed to test the logics behind the fact of taking the feminine away from the masculine. In other words, we try to understand the way in which grammatical and/or discursive genericity is motivated.

INDEX

Mots-clés : orthographe inclusive, écriture et lecture, marqueur du féminin, unité linguistique, discours

Keywords : inclusive orthography, spelling and reading, feminine marker, linguistic unit, discourse

AUTEURS

DARIA TOUSSAINT

Université de Caen Normandie

MUSTAPHA KRAZEM

Université de Bourgogne